Vienne-en-Val : la zone Saint-Germain a été inaugurée

Publication : lundi 19 novembre 2012 08:13

La République du Centre, 19 novembre 2012

VIENNE-EN-VAL

La zone Saint-Germain a été inaugurée

Vendredi, Daniel Brusseau, président de la communauté de communes ValSol, a officiellement inauguré la zone économique Saint-Germain, en présence de divers élus, dont Éric Doligé, président du conseil général. Chacun des nombreux invités a ensuite visité le site où cinq entreprises ont déjà décidé de s'installer.

Serge Roger, le maire, heureux de cette réalisation, a longuement vanté le rôle primordial de l'intercommunalité. « Sans elle, nous n'aurions jamais accueilli un tel outil de développement économique sur notre village. »

RUBAN. Parlementaires, élus régionaux et élus locaux étaient présents pour l'inauguration de la zone d'activités.

Haut débit et qualité environnementale

L'implantation de cette nouvelle structure d'accueil économique a été motivée par une étude de la CCI du Loiret, qui remarquait un vide dans le maillage économique du département. En 2005, cette étude a, notamment, mis en évidence l'intérêt d'étendre la zone de Saint-Germain.

S'agissant d'un projet ambitieux, que la commune ne pouvait porter seule, il a été décidé, lors de la création de la communauté de communes ValSol, d'œuvrer ensemble. L'extension de la zone d'activités porte sur une surface d'environ 14 hectares, dont 8 hectares de surface commercialisable. Sur le territoire intercommunal, les communes ont pratiquement épuisé leurs réserves foncières, en raison du Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) et ne veulent pas devenir des villages dortoirs. Les élus ont conçu le projet avec l'ambition de lui assigner un haut niveau de qualité environnementale. L'objectif est de proposer, aux entreprises et à leurs salariés, un environnement de qualité qui leur permette de se développer durablement dans un cadre agréable et respectueux du territoire.

Afin d'offrir un maximum de services aux entreprises, la communauté a souhaité obtenir le label « zone d'activités très haut débit », nécessitant le suivi d'un cahier des charges précis. Ce label permet d'assurer aux futurs entrepreneurs, une qualité optimale et continue du réseau de très haut débit. ■

Christian Beaudin

Phoca PDF